

L'Essaimage : Nouvel Outil d'Aide à la Création d'Entreprises

Présenté Par : **Alaya BETTAIEB**
PDG de SAGES-Capital s.a.

Lors du Salon de la Création d'Entreprises

Le Kram, 18 Octobre 2008

Qu'est ce que l'essaimage ?

Ensemble des soutiens qu'apporte un employeur « *Essaimeur* » à un salarié « *Essaimé* » qui veut se lancer sur un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Quel type de soutien?

- **Accompagnement** méthodologique et technique,
- **Formations** à la création, à la gestion...
- **Mise à disposition** de matériels, de locaux...
- **Assistance et participation financière,**
- **Transfert de brevet ou d'activité,**
- **Partenariat commercial,**
- **Suivi post-création, etc....**

Pourquoi essayer ?

- ***Enjeux macro-économiques :***
 - Création d'emploi
 - Développement du secteur privé et de la culture entrepreneuriale
 - Renforcement du tissu économique.
- ***Enjeux micro-économiques***
 - Redéploiement et valorisation des Ressources (humaines et autres) pour l'entreprise essaimante
 - Renforcement de la compétitivité de l'entreprise à travers ses essaimés.

Avantage pour le Salarié

- ▶ Réduire le risque de démarrage du projet
- ▶ Bénéficiaire d'un appui logistique,
- ▶ Bénéficiaire d'un apport financier
- ▶ Bénéficiaire d'un marché de la société mère,
- ▶ S'épanouir sur son propre projet
- ▶ Bénéficiaire d'une garantie de retour au travail précédent

Avantages pour l'entreprise Essaimante

- Focaliser sur la valeur ajoutée de l'entreprise,
- Redeployer les ressources humaines,
- Valoriser la prise d'initiative,
- Valoriser la propriété intellectuelle,
- Constituer un réseau d'entreprises en amont et en aval de l'entreprise essaimeuse,
- Participer au développement du tissu économique des régions sur lesquelles l'entreprise est implantée.

Cas de l'Essaimage en France

- Envisagé depuis 30 ans.
- 10 ans pour professionnaliser
 - Rapport au CNCE sur l'essaimage,
 - Un guide pratique de l'essaimage,
 - Association DIESE,
- 15 000 Entreprises créées par an.
- Taux de réussite général > 70 % ;

(90 % des essaimage hors plan social) dont 50 % en moyenne pour les créations d'entreprise.

Le Cadre Juridique de l'Essaimage en Tunisie

► I- Présentation du cadre :

Loi N°2005-56 du 18-7- 2005 relative à l'essaimage des entreprises économiques

► II- Intervention des FCPR

Loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à capital risque

Personnes concernées

Art 1 Loi N°2005-56 :

L'essaimage est tout encouragement ou assistance qu'une entreprise économique accorde à des promoteurs **ISSUS DE SON PERSONNEL** ou **VENANT DE L'EXTERIEUR** pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre des activités qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Personnes concernées (suite)

- ▶ Les cadres de l'entreprise publique
- ▶ Le personnel des entreprises privées
- ▶ Les chercheurs et cadres du milieu universitaire
- ▶ Les expatriés tunisiens
- ▶ Tout projet essaimable

Conditions d'exploitation du projet

Art 3 Loi N°2005-56 :

Les projets sont réalisés dans le cadre d'une CONVENTION CONCLUE ENTRE L'ENTREPRISE ET LE PROMOTEUR qui définit **LE CONTENU DU PROJET** et les engagements des deux parties conformément à une **CONVENTION TYPE** approuvée par arrêté du ministre chargé des petites et moyennes entreprises.

Adhérents et Taille du Programme d'Essaimage

- ◆ 9 Institutions Publiques : *GCT, CFG, CIOK, SONEDE, STEG, ONP, ONAS, SNCPA, TT etc....*
- ◆ 23 Groupes privés,
- ◆ SAGES Capital s.a. agréée par le CMF.
- ◆ 7 Fonds déjà agréés par le CMF
- ◆ 9^{eme} Fonds complémentaire réservé au secteur privé en cours de constitution avec les principaux bailleurs de fonds internationaux.
- ◆ Objectif Global : 50 MD et 300 PME financées en 2010,

Pourquoi transiter par un FCPR pour financer les projets d'essaimage ?

► **Objet des SICAR :**

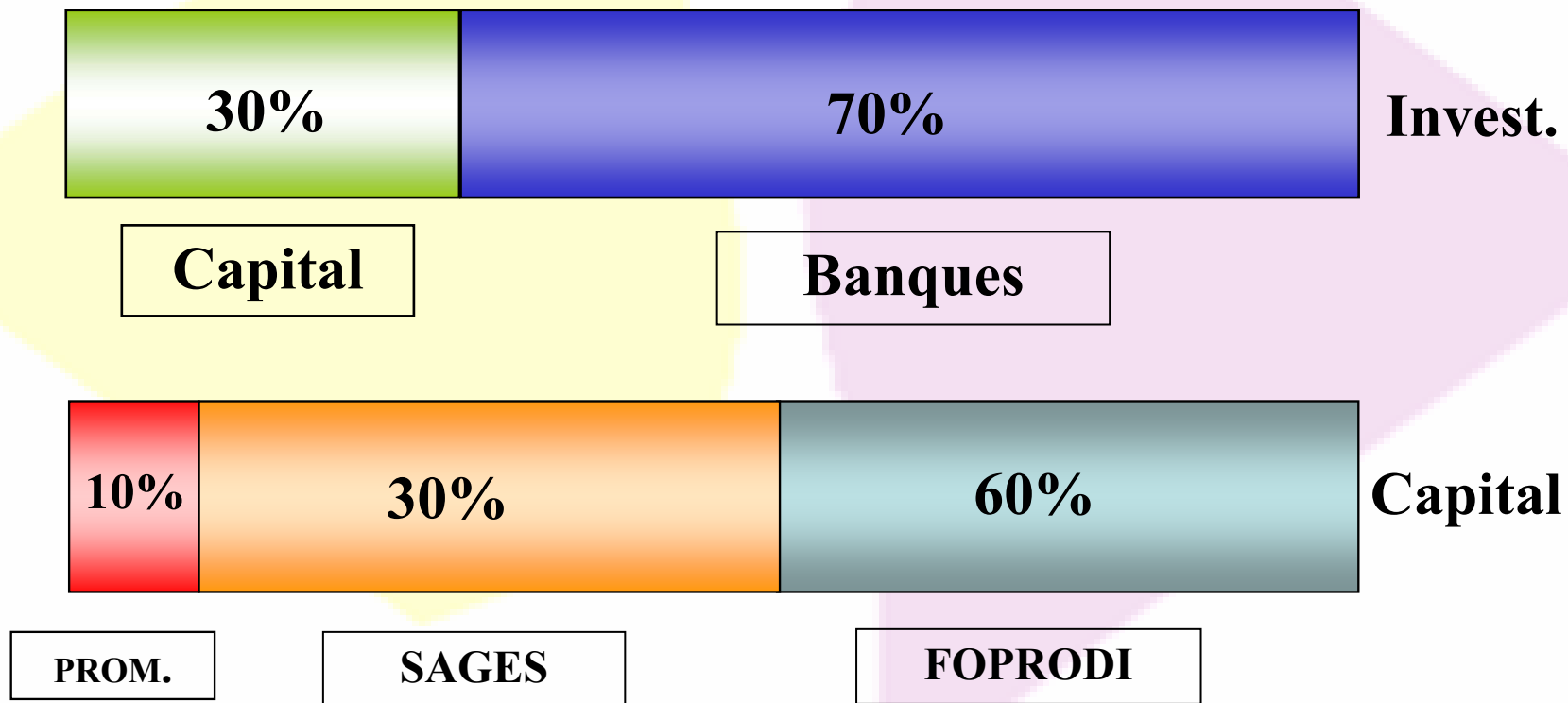
Article 2 de la loi 95-87 du 30 octobre 1995, les SICAR ont pour objet de participer au renforcement des capacités financières propres des entreprises et principalement :

- Les projets initiés par les nouveaux promoteurs
- Les projets implantés dans les ZDR
- Les PME
- Les entreprises objet d'opération de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques
- Ainsi que des entreprises qui ont pour objet la promotion de l'innovation et la maîtrise de la technologie.

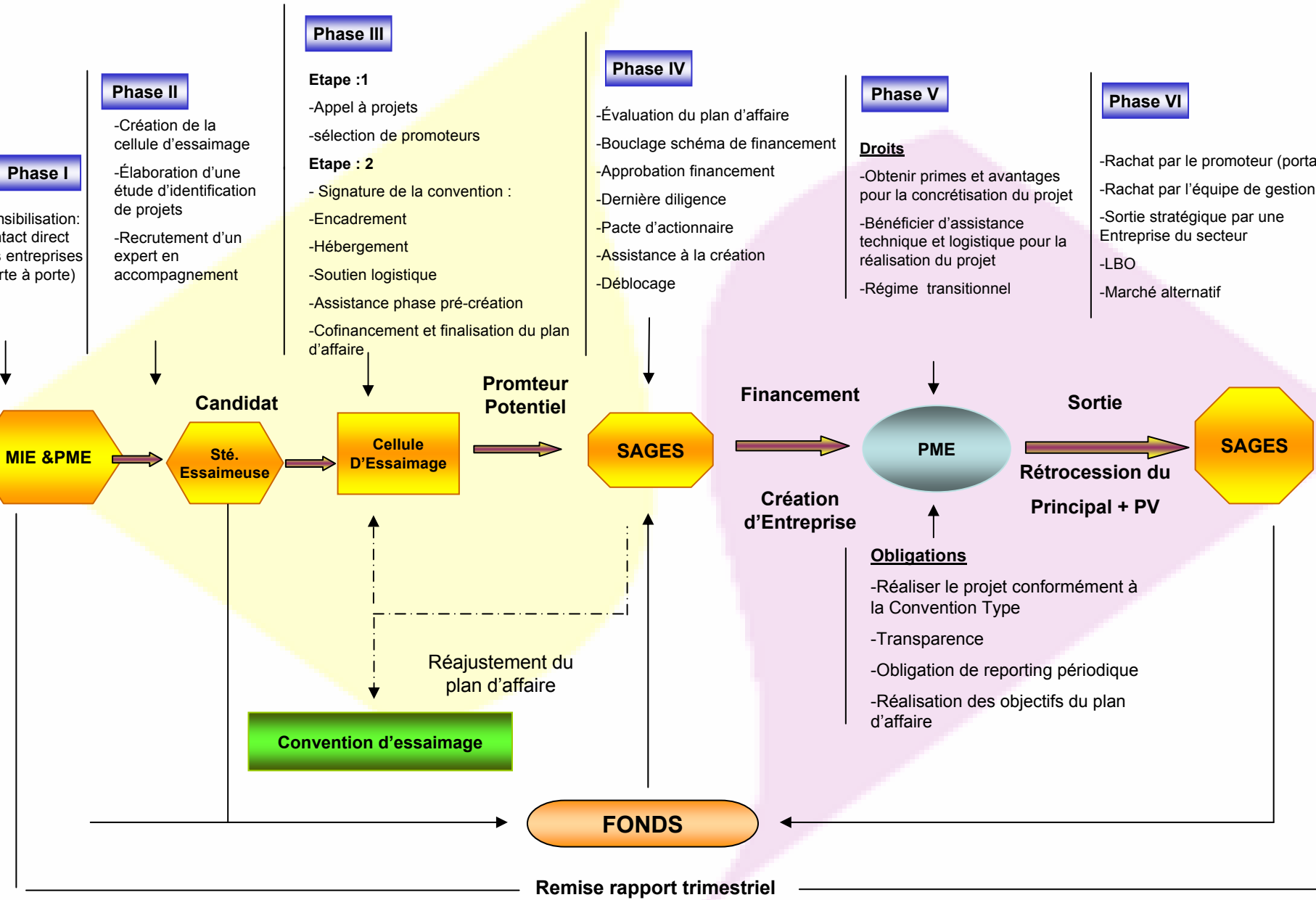
CAPITAL

Financement des Projets FOPRODI

Coût inférieur à 5 Million Dinars



Les étapes de réalisation d'un projet d'essaimage



Les Principales Clauses d'un Pacte d'Actionnaires

- ▶ **Préambule**
- ▶ **Définitions - Interprétation**
- ▶ **Objet du pacte**
- ▶ **Déclarations et Garanties du promoteur**
- ▶ **Maintien de la position Majoritaire**
- ▶ **Gestion de la société**
- ▶ **Non concurrence & intérêt de la société**

Les Principales Clauses d'un Pacte d'Actionnaires (suite)

- ▶ **Droit d'Audit**
- ▶ **Les différents scénarios de rétrocession/sortie**
- ▶ **Droit de retrait de l'Investisseur (cas infraction)**
- ▶ **Recours à l'expertise**
- ▶ **Entrée en vigueur et validité**
- ▶ **Confidentialité**
- ▶ **Dispositions diverses**

Nos contacts

Tel : 71-961-993 ou 985

Fax : 71-961-983

Mobile : 98-263-800

E-mail : a.bettaieb@essaimage-sagescapital.com

t.triki@essaimage-sagescapital.com

m.salah@essaimage-sagescapital.com